

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Réceptions et cérémonies à l'occasion de la Distribution des Récompenses des Expositions de Monaco, faite au Musée Océanographique, sous la présidence de S. A. S. le Prince et en présence de M. le Ministre de la Marine Française et de S. Exc. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie.

Conférence au Musée Océanographique sous le haut patronage de S. A. S. le Prince.

Banquet sous la présidence de M. le Ministre de la Marine Française et Représentation de Gala sous le haut patronage de S. A. S. le Prince à l'occasion de la Fête de Bienfaisance de la Colonie Française.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel convoquant les électeurs monégasques à l'effet d'élire les membres du Conseil Communal.

Arrêté municipal nommant un Inspecteur.

Arrêté municipal nommant un Sous-Brigadier.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES :  
 Résultat des Elections (Scrutin de Ballottage).  
 Erratum.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Enquête de commodo et incommodo.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Réception à l'Hôtel du Gouvernement en l'honneur des Officiers de la Marine Française.

Résultats de la « Semaine Automobile ».

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

Tir aux Pigeons de Monaco.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Opéra de Monte Carlo. — Pagliacci ; Lucia di Lammermoor ; Aïda.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> avait convié les Gouvernements de France et d'Italie à se faire représenter à la cérémonie de la distribution des récompenses des Expositions française, italienne et monégasque. Répondant à cette invitation, le Gouvernement de la République Française a délégué M. Gabriel Guist'hau, Ministre de la Marine ; le Gouvernement de S. M. le Roi d'Italie s'est fait représenter par M. le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

M. Gabriel Guist'hau est arrivé par mer, mercredi vers 4 heures et demie de l'après midi, venant de Toulon à bord du cuirassé *Paris*, escorté du cuirassé *France* et des contre-torpilleurs *Enseigne-Roux* et *Capitaine-Mehl*. Ces quatre navires étaient placés sous le haut commandement de M. le Vice-Amiral Charlier, Commandant en chef l'Escadre de la Méditerranée Occidentale.

En passant à hauteur du Musée Océanographique, le *Paris* salua la terre d'une salve de 21 coups de canon et hisse le drapeau monégasque à son grand mât. La batterie du Palais répondit par la salve réglementaire et le drapeau français est arboré.

Les deux cuirassés et les contre-torpilleurs poursuivent leur route et viennent mouiller devant l'anse du Portier.

Dès que les opérations du mouillage sont terminées, une vedette ayant à bord M. Pingaud, Consul Général de France, en uniforme, accompagné de M. Richard, Chancelier, accoste le *Paris*.

MM. Pingaud et Richard montent à bord où ils sont immédiatement introduits auprès du Ministre de la Marine, auquel ils souhaitent la bienvenue.

Un instant après, M. Guist'hau et les personnes de sa suite quittent le cuirassé. A ce moment, une salve de 14 coups de canon salue le Ministre.

La vedette ministérielle se dirige vers l'entrée du port ; la foule massée sur les deux jetées pousse des vivats.

En débarquant au quai du Nord, dont la partie réservée à la réception officielle avait été décorée de tentures, de drapeaux et de plantes, M. Guist'hau est d'abord salué, au nom de S. A. S. le Prince, par le Général Comte de Pélacot, premier Aide de camp du Souverain.

S. Exc. M. Le Bourdon salue le Ministre au nom du Gouvernement et M. A. Médecin, Maire intérimaire, apporte au représentant du Gouvernement Français les hommages de la population.

Le Ministre de la Marine est accompagné de l'Amiral Mottez, Sous-Chef d'Etat-Major général, et du Lieutenant de vaisseau de Prévaux, son Officier d'ordonnance. Il serre la main à M. Charmeil, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce ; à M. Suard, Chef de son Cabinet civil ; au Lieutenant de vaisseau Montagné, son Officier d'ordonnance ; au Commandant d'Arodes de Peyriague, Aide de camp du Prince ; au Commandant Courmes, Directeur du Port ; et à M. Mallet, Directeur de la Sécurité Publique.

Au moment où le Ministre de la Marine sort du salon de réception, la Musique Municipale joue la *Marseillaise* qui est écoutée tête nue et saluée par des applaudissements prolongés.

Les sapeurs-pompiers, en grande tenue, forment la haie sur le passage du Ministre.

Le Ministre de la Marine et les principales personnalités qui l'accompagnent prennent ensuite place dans les autos du Palais, ainsi que les hauts fonctionnaires de la Principauté qui assistaient à la réception.

Quand la première automobile démarre, la foule, maintenue par des barrages tout le long du quai du Nord, se découvre et salue M. Guist'hau. Les applaudissements éclatent nourris. Les voitures officielles gagnent rapidement Monaco-Ville.

Sur la place du Palais, la Compagnie des Carabiniers, avec étendard, sous le commandement du Colonel Roubert, présente les armes au passage de l'automobile ministérielle, tandis que les clairons sonnent « Aux Champs ».

En arrivant au Palais, le Ministre de la Marine et les personnalités qui l'accompagnent sont reçus, à l'entrée de la Galerie d'Hercule, par les Membres de la Maison Civile et de la Maison Militaire du Prince. Lorsqu'il pénètre dans les salons, M. Guist'hau est reçu par S. A. S. le Prince Albert, accompagné de M<sup>gr</sup> le Duc de Valentinois.

Tandis que les personnalités françaises et monégasques s'entretiennent dans le salon des Gardes, Son Altesse Sérénissime se retire avec le Représentant du Gouvernement Français qu'Elle retient longtemps.

Ce premier entretien officiel terminé, M. Guist'hau, qui est l'hôte du Palais, prend congé du Prince

Albert et se retire dans les appartements qui lui ont été réservés.

Le soir, à 8 heures, un dîner officiel était offert dans la salle de Marbre du Palais en l'honneur du Ministre de la Marine.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite M<sup>me</sup> Guist'hau et, à Sa gauche, M<sup>me</sup> Le Bourdon.

M<sup>gr</sup> le Duc de Valentinois avait à sa droite M<sup>me</sup> Eugène Marquet et, à sa gauche, M<sup>me</sup> F. Roussel.

On notait ensuite à la droite du Prince :

Son Exc. le Ministre d'Etat, M<sup>me</sup> Suard, l'Amiral Mottez, le Capitaine de vaisseau Guy, M. le Conseiller de Gouvernement Palmaro, le Lieutenant de vaisseau Montagné, M. le Conseiller privé Charles de Castro.

A gauche de Son Altesse :

M. Guist'hau, Ministre de la Marine de la République Française ; M<sup>me</sup> Montagné ; M. le Secrétaire d'Etat Roussel ; M. Suard, Chef de Cabinet du Ministre de la Marine ; M. le Conseiller de Gouvernement Butavand ; le Général Comte de Pélacot, premier Aide de camp du Prince ; le Commandant Courmes, Directeur du Port ; le Commandant Bourée, Aide de camp du Prince.

A droite de M<sup>gr</sup> le Duc de Valentinois :

L'Amiral Charlier, M<sup>lle</sup> Guist'hau, le Capitaine de vaisseau Revault, M. Batard-Razelière, Ingénieur en chef honoraire des Travaux du Port ; le Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National ; le Colonel Roubert ; M. le Ministre Plénipotentiaire Jaloustre ; le Lieutenant-Colonel Crochet, Commandant du Palais.

A gauche de M<sup>gr</sup> le Duc :

M. Charmeil, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce ; M. E. Marquet, Président du Conseil National ; le Capitaine de vaisseau Olmi ; M. le Conseiller de Gouvernement Gallèpe ; le Lieutenant de vaisseau de Prévaux ; le Commandant d'Arodes de Peyriague et le Commandant de Juniac, Aides de camp du Prince ; M. Fuhrmeister, Secrétaire particulier de Son Altesse Sérénissime.

D'autre part, la Délégation italienne, arrivée le même jour dans la Principauté, était ainsi composée :

Le Grand Officier Enrico Franza, Directeur général des Chemins de fer italiens ; le Comm. Angelo Mariotti, Chef du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce ; M. le Comm. Michele Oro, Directeur général de l'Institut national des Industries touristiques ; M. le Comm. Italo Bonardi, Inspecteur supérieur au Ministère de l'Industrie et du Commerce ; M. l'Ing. Luigi Maccallini, Inspecteur supérieur des Chemins de fer de l'Etat ; MM. Gilardi et Tofani, secrétaires.

Le lendemain matin à 9 h. 30, est arrivé par la route M. le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, délégué par le Gouvernement Italien, ainsi que son Chef de Cabinet, M. le Comte Guido Viola di Campalto.

S. Exc. le Sous-Secrétaire d'Etat a été reçu à la frontière par le Général Comte de Pélacot, Premier Aide de camp du Prince, qui lui a souhaité la bienvenue au nom de Son Altesse ; par S. Exc. le Ministre d'Etat qui lui a présenté les compliments du Gouvernement princier ; par M. le Consul général d'Italie ; M. Bulgheroni, président de l'Union des

Intérêts italiens, et M. Doda, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie italienne, venus pour lui offrir l'hommage de leurs compatriotes. M. le Ministre de la Marine française avait eu l'heureuse pensée d'envoyer son officier d'ordonnance saluer le Ministre italien à son arrivée.

Le Marquis di Saluzzo a pris place dans une automobile du Palais, en compagnie de S. Exc. le Ministre d'Etat et du Général Comte de Pélaçot.

Son Excellence et son Chef de Cabinet ont été conduits au Palais où ils ont été les hôtes du Prince.

Leur arrivée a été saluée aux accents de l'*Hymne Royal*, exécuté par la Musique Municipale, pendant que les Carabiniers rendaient les honneurs réglementaires.

Peu d'instant après, S. A. S. le Prince, Mgr le Duc de Valentinois, M. Guist'hau, Ministre de la Marine française, le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires Etrangères d'Italie, accompagnés de S. Exc. M. Le Bourdon, de M. E. Marquet, Président du Conseil National, de M. le Secrétaire d'Etat Roussel, des Membres du Gouvernement, du Général Comte de Pélaçot, de M. Jaloustre et des Membres des Maisons Civile et Militaire; des Membres du Conseil National, de M. Alex. Médecin, Maire intérimaire, et des Membres du Conseil Communal, des Consuls Généraux de France et d'Italie, de l'Amiral Mottez, Sous-Chef d'Etat-major du Ministre de la Marine, des Lieutenants de vaisseau Trollez de Prévaux et Montagné, de M. Suard, Chef de Cabinet Civil du Ministre de la Marine, du Comte de Campalto, Chef de Cabinet du Marquis di Saluzzo et des hauts fonctionnaires de la Principauté, se rendent au Palais du Soleil où ils arrivent à 10 heures.

Ils sont reçus officiellement par M. le Commissaire général Chabert; MM. Georges Vinant, Président de l'Exposition française de Monaco; Charmeil, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce; Ed. Bonjean, Vice-Président; Roger Sandoz, Secrétaire général; Emile Cère, Délégué général du Comité français; entourés de MM. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer; Georges Fleury, Vice-Président du Conseil d'Administration; Maubert, Séneron et Martiny, Directeurs.

Le Palais présente un aspect féerique. S. A. S. le Prince et ses hôtes éminents parcourent, très vivement intéressés, cette Exposition des Industries de luxe. S. A. S. le Prince et les Ministres félicitent les exposants et les organisateurs qui n'ont rien ménagé pour faire grand et bien.

Le cortège officiel se rend ensuite au Palais des Beaux-Arts, où sont réunis les Stations thermales et climatiques, le Tourisme, les Chemins de fer et la Navigation.

Son Altesse Sérénissime est reçue par M. Ed. Bonjean, Président de la Classe III (Stations thermales et climatiques, Eaux minérales, Hygiène), entouré des hautes personnalités du P.-L.-M.

Après un arrêt sur les Terrasses du Casino, au pavillon des Chemins de fer italiens, dont le Comm. Mazzini, Consul Général d'Italie et le Grand Officier Enrico Franza, Directeur général des Chemins de fer italiens, font les honneurs, le cortège officiel descend à la Condamine visiter le Salon de la Ville de Paris, le Salon de la Principauté de Monaco et le Groupe des Sports. A l'entrée du Salon de la Principauté de Monaco, S. A. S. le Prince et les Ministres sont accueillis par M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, Président de la Commission Monégasque des Expositions, et M. Maurice Canu, Consul Général, Président de la Section.

L'Exposition de Monaco est très admirée par les visiteurs. S. A. S. le Prince, Mgr le Duc de Valentinois et les Ministres n'ont que des louanges à adresser aux exposants. Les maquettes théâtrales de Visconti, les cartes et plans du Colonel Roubert, les photographies et itinéraires de l'Exposition de tourisme, les collections de M. Rey, les envois de l'Institut Professionnel, de l'Orphelinat, ceux si

variés et si remarquables des Industriels de la Principauté, enfin l'impressionnant ensemble des Fondations Princières retiennent longuement l'attention.

A l'Exposition thermale et climatique d'Italie, au Palais de Monaco, où le cortège officiel est reçu par le Comm. Mazzini, Consul Général, et la Délégation Italienne, composée du Grand Officier Enrico Franza, du Comm. Angelo Mariotti, du Comm. Michele Oro, du Comm. Italo Bonardi et de l'Ing. Luigi Maccallini, la visite des Expositions de Monaco prend fin.

A midi 30, M. le Ministre de la Marine a offert un déjeuner à bord du *Paris*.

Après la visite des Expositions, M. Guist'hau a regagné aussitôt le cuirassé. Peu après, arrivaient le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie, accompagné du Comte Guido Viola, Chef de Cabinet, et M. le Ministre plénipotentiaire Jaloustre. La musique des Equipages joue l'*Hymne Italien*.

Quelques instants plus tard, se présentent les autres invités du Ministre de la Marine: M. Le Bourdon, M. Eug. Marquet, M. Roussel, M. Alex. Médecin, M. Charmeil, M. Pingaud et M. Vinant.

S. A. S. le Prince s'est embarqué sur la vedette du yacht *Hirondelle* à 12 h. 30. Son Altesse était accompagnée de Mgr le Duc de Valentinois, du Général Comte de Pélaçot, Premier Aide de camp, et du Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, Aide de camp. Dès que la vedette eut quitté le quai Sud, les équipages des contre-torpilleurs *Enseigne Roux* et *Capitaine Mehl*, rangés sur le bord, rendirent à Son Altesse les honneurs souverains, poussant sept hourras avec les sonneries de clairon réglementaires.

Quand l'embarcation fut rendue à environ 300 mètres du *Paris*, les équipages de l'escadre, rangés à la bande comme ceux des contre-torpilleurs, poussèrent sept hourras, en même temps que le *Paris*, hissant le pavillon princier, saluait celui-ci de 21 coups de canon.

Au bas de la coupée, le Prince a été reçu par M. le Capitaine de vaisseau Olmi, commandant du *Paris*, et, au haut de l'échelle, par le Vice-Amiral Charlier, Commandant en chef de l'Escadre. M. Guist'hau, entouré de son Etat-Major, et S. Exc. le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie, se tenaient à peu de distance à l'intérieur du bâtiment, et ont salué le Prince à son arrivée.

Le Vice-Amiral Charlier a présenté à Son Altesse son état-major ainsi que les officiers du *Paris*, et le Prince a ensuite passé en revue la garde du jour ainsi que les sections du corps de débarquement massées à l'arrière pour le service d'honneur.

Quelques instants après, a eu lieu le déjeuner. Il comprenait 24 convives. Son Altesse occupait la place d'honneur, ayant en face d'elle M. Guist'hau, Ministre de la Marine. Le Prince avait à Sa droite Mme Guist'hau, à Sa gauche le Marquis di Saluzzo. Le Duc de Valentinois était à la droite de M. Guist'hau, qui avait à sa gauche M. Le Bourdon, Ministre d'Etat.

Au dessert, le Ministre a porté la santé du Prince, homme de progrès et de science, à qui l'Humanité est redevable de tant d'initiatives généreuses, ajoutant que les marins français étaient heureux de saluer en Lui un de leurs plus brillants camarades. Le Prince a répondu en portant la santé du Président de la République Française.

Après le déjeuner, Son Altesse s'est entretenue avec les différentes personnalités présentes sur le *Paris* et a quitté le bord dans Sa vedette à 2 h. 45. Le Ministre de la Marine française et le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie ont pris place avec le Prince et Sa suite dans la vedette de l'*Hirondelle*. Dès que l'embarcation a été éloignée du bâtiment d'une centaine de mètres, les mêmes honneurs qu'à l'arrivée ont été rendus au Prince, puis le pavillon princier a été amené et le canot à vapeur s'est dirigé sur le point de débarquement, recevant à son arrivée les honneurs des contre-torpilleurs.

Le Prince et Sa suite ont débarqué au quai Sud aux environs de trois heures et se sont rendus directement au Musée Océanographique pour assister à la cérémonie de la distribution des récompenses.

A 3 h. 30 exactement, S. A. S. le Prince Albert, M. Guist'hau, le Marquis di Saluzzo, les personnalités de Leurs Suites arrivent au Musée Océanographique et gagnent la salle des conférences.

S. A. S. le Prince prend place au fauteuil de la présidence. Il a à Sa droite: M. Guist'hau, Ministre de la Marine; M. Georges Vinant, Président de l'Exposition française; M. Charmeil, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère du Commerce; M. Pingaud, Consul Général de France.

A la gauche du Souverain ont pris place: S. Exc. le Marquis di Saluzzo, M. P. Chabert, le Grand Officier Franza, le Consul Général Mazzini, le Général Comte de Pélaçot et le Consul Général Canu.

Derrière ces personnalités prennent place les membres des Comités des Expositions française, italienne et monégasque, notamment M. Gallèpe, Président et les membres de la Commission monégasque; MM. Alex. Médecin, Maire intérimaire; Com. Bonardi; MM. Maccallini, Mariotti, Oro et Gilardi.

Au premier rang de l'assistance qui remplit la salle, a pris place, en face de S. A. S. le Prince, Mgr le Duc de Valentinois. On remarque ensuite: Mme et Mlle Guist'hau; l'Amiral Mottez; Mmes Montagné et Suard; les Commandants d'Arodes et Bourée; le Commandant de Juniac; M. Fuhrmeister; S. Exc. le Ministre d'Etat et Mme Le Bourdon; M. Jaloustre; le Président du Conseil National et Mme E. Marquet; S. G. Mgr l'Evêque; M. le Secrétaire d'Etat Roussel et Mme Roussel; le Docteur et Mme Richard; les Capitaines de vaisseau Revault, Olmi et Guy; les Lieutenants de vaisseau Montagné et de Prévaux; M. Suard; M. Batard-Razelière; Docteur Marsan, Vice-Président du Conseil National et Mme Marsan; Mme Roubert; les membres du Conseil d'Etat, du Conseil National et du Conseil Communal; les personnalités, autorités, notabilités et fonctionnaires de la Principauté, etc.

S. A. S. le Prince, ayant déclaré la séance ouverte, donne successivement la parole aux personnalités chargées de présenter les rapports des expositions.

M. Pierre Chabert lit un long et remarquable rapport sur les diverses Expositions organisées à Monaco, fait l'historique de l'Exposition et montre les beaux résultats qu'elle a atteints. Puis il termine ainsi:

Au nom des Membres du Comité d'organisation de l'Exposition de Monaco et en mon nom personnel, je prie Son Altesse Sérénissime le Prince Albert d'accepter les sentiments de respectueuse et profonde gratitude pour l'honneur qu'Elle nous a fait de collaborer avec Elle.

Je prie Leurs Altesses la Duchesse de Valentinois et le Duc de Valentinois d'accepter l'hommage de notre reconnaissance pour avoir bien voulu nous apporter, par leur présence aux diverses manifestations qui ont marqué les étapes successives des Congrès et de l'Exposition, un inappréciable témoignage d'aimable sympathie.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous dire combien la grande famille touristique est heureuse que vous ayez été désigné pour représenter la France à la manifestation d'aujourd'hui. Depuis toujours, vous êtes l'un des nôtres: à la Municipalité de Nantes, au Parlement, au Ministère de l'Instruction publique, au Ministère du Commerce, à l'Association France-Etats-Unis, partout enfin, vous avez défendu la cause du tourisme, facteur inséparable de la prospérité du pays. Et je dois ajouter qu'aux heures difficiles où l'idée des Congrès et de l'Exposition de Monaco a été lancée, vous avez été parmi les amis les plus dévoués de l'œuvre dont vous venez aujourd'hui fêter avec nous le succès. Soyez-en très vivement remercié.

M. Georges Vinant, Président de l'Exposition française, présente un rapport spécial des plus remarquables sur les Expositions françaises du Palais du Soleil, des Beaux-Arts et de la Condamine.

M. le Grand Officier Enrico Franza lit son intéressant rapport sur la Section italienne.

M. Maurice Canu, Consul Général, donne lecture de son rapport sur la Section monégasque.

On applaudit longuement.

M. Guist'hau, Ministre de la Marine se lève et, dans une éloquente improvisation, indique les raisons pour lesquelles le Gouvernement de la République l'a chargé de représenter la France aux fêtes de Monaco.

Après avoir fait l'éloge des hautes qualités de cœur et d'esprit du Prince Albert, « ce grand ami de la France qui n'a que des camarades dans la Marine française », le Ministre rappelle la grande tourmente de 1914-1918, qui pouvait entraîner à sa suite de graves conséquences commerciales et économiques. La visite des Expositions lui donne tout lieu de croire que les craintes doivent être écartées parce qu'un esprit nouveau a surgi.

Quel est exactement cet esprit ?

Ce matin, poursuit M. Guist'hau, je cherchais vainement comment le définir et j'étais à la recherche de la phrase pouvant dépeindre exactement ma pensée et qui fût bien comprise de tous, quand un mot prononcé au cours d'une conversation avec S. A. S. le Prince me frappa : « l'esprit nouveau, c'est l'esprit de Paix ». (Applaudissements).

Le Ministre dépeint avec un rare bonheur d'expression l'état d'âme de la France, « de ce noble pays qui a tout fait pour éviter la guerre, qui ne nourrit aucune idée d'impérialisme, contrairement à ce que prétendent nos adversaires. Il rappelle cette déclaration si catégorique de l'ancien Président de la République, M. Raymond Poincaré : « ... la France a subi la guerre mais elle ne l'a point voulue ».

La France a repris sa tâche pacifique : elle la poursuivra avec l'aide de ses Alliés, pour le bonheur des peuples.

Se tournant vers le Marquis di Saluzzo, Secrétaire d'Etat, M. Guist'hau dit qu'il est heureux de saluer, sur ce coin de terre bénie entre toutes — la Principauté de Monaco — la vaillante nation-sœur que les Français aiment d'un amour sincère.

Enfin, le Ministre de la Marine adresse ses remerciements au Prince si accueillant, à « ce grand savant dont les œuvres font l'admiration du Monde et que l'on trouve toujours à la tête des manifestations de solidarité humaine ».

Ces dernières paroles sont saluées par une longue ovation. Toute la salle acclame S. A. S. le Prince et l'éloquent orateur.

Le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, prononce en italien, un beau discours, dans lequel il fait ressortir toute la valeur des efforts accomplis par les organisateurs des Expositions de Monaco.

Il vante les beautés de cet incomparable pays qu'est la Principauté et, au nom du Gouvernement de S. M. Victor Emmanuel, rend hommage au Prince Albert.

M. di Saluzzo termine par un appel aux peuples pour la défense des idées de Droit et de Justice.

Ces dernières paroles sont saluées par de nombreux applaudissements.

Enfin, S. A. S. le Prince se lève à son tour et prononce le discours suivant, au milieu de la respectueuse attention de tout l'auditoire :

Mesdames,  
Messieurs les Ministres,  
Messieurs,

L'année dernière, j'ai réuni dans la Principauté une série de Congrès ayant pour but d'appeler l'attention du monde des affaires sur des intérêts considérables qui gravitent autour de deux questions d'un ordre supérieur : celle des eaux thermales et celle du tourisme.

Les eaux thermales abondent sur le territoire de bien des pays européens, mais leur exploitation n'avait été faite sérieusement, avant la guerre, que dans l'Europe centrale.

On peut juger maintenant encore, par la puissance dont l'industrie hôtelière a laissé la marque dans ces contrées, les résultats merveilleux qui avaient été obtenus ; et, sauf pour le goût douteux prodigué à ces constructions modernes, il semble que l'influence des

Romains ait soufflé quelque chose de sa grandeur sur l'œuvre thermale de cette courte période.

Mais, nous aussi, dans l'Europe occidentale, nous possédons une richesse semblable, et toutes nos montagnes laissent filtrer des sources efficaces contre la maladie. Il faut regarder attentivement vers elles, car nous traversons des temps qui ne permettent pas de négliger des ressources aussi précieuses et aussi abondantes.

On a bien essayé de le faire, jadis, en France pour quelques localités où cela s'imposait, et les visiteurs y trouvent un peu de ce qui constitue le strict nécessaire pour contenter les principaux besoins de leur santé, ou pour répondre aux ambitions légitimes d'une villégiature.

Le tourisme y rencontre plus de satisfactions, parce qu'il les demande surtout aux œuvres de la nature et que celles-ci ne réclament aucun apprêt.

Italiens et Français ont brillé d'un très bel éclat dans les discussions qui s'élevèrent entre les maîtres venus de partout pour faire de la lumière sur ces questions délicates.

Messieurs les Ministres, je suis heureux de vous adresser ici mes félicitations pour les beaux résultats que l'Italie et la France présentent aujourd'hui, avec une Exposition digne des paroles dont les échos résonnent encore dans cette salle.

Cependant, il est indéniable que, pour beaucoup de gens qui croient faire du tourisme, la présence des hôtels modernes constitue un attrait ; et dans l'œuvre que j'ai entreprise, j'ai tenu compte de ce point de vue en convoquant à Monaco pour le mois prochain un congrès de l'Industrie hôtelière.

Mais les hôtels luxueux doivent simplement aider la pénétration du tourisme dans les régions voisines de la nature grandiose, et sans diminuer par un contraste brutal les émotions douces et profondes qui s'emparent de nous quand les vulgarités du monde disparaissent.

Alors, il faut demander au tourisme de favoriser surtout l'établissement des routes, des sentiers et des logements rustiques où l'harmonie des choses ne trouble en rien celle des impressions que l'on va chercher dans les forêts ou bien aux altitudes.

Un jour viendra où nos touristes, comprenant mieux les joies de la liberté conquise, avec l'air puissant des cimes élevées, porteront ici et là des campements où la liberté devient plus grande, où la respiration est plus profonde.

J'avais espéré que cette exposition nous présenterait le matériel suggestif dont la vue seule rajeunit de nobles passions et réveille de grands souvenirs : la guerre a suspendu ces progrès comme tant d'autres, mais j'espère qu'un jour prochain nous pourrions amener ici l'attrayant bagage des Américains et des Anglais pour entraîner la jeunesse vers les excursions qui la détournent des vaines et ridicules fantaisies d'une existence efféminée.

C'est aux créateurs du tourisme en France, aux initiateurs de forces nouvelles utiles pour l'élargissement de l'esprit dans la race, qu'il incombe de poursuivre les efforts nécessaires pour la réalisation de ce grand but. Aujourd'hui, j'adresse à tous ceux qui ont fait l'Exposition de Monaco mes félicitations sincères.

Et, bientôt peut-être, les sociétés européennes, soucieuses de la santé morale et du développement physique d'une humanité plus virile, seront parvenues à créer des « pares nationaux » comme ceux des Etats-Unis, dont la splendeur dépasse notre imagination un peu étroite ; car ils font parfois songer à quelque domaine des mille et une nuits.

Ils devront un jour apparaître chez nous, ces parcs, au milieu des artifices modernes, et comme des lieux de repos où l'esprit des travailleurs trouvera une fécondité nouvelle pour former des natures énergiques et combattre les tendances frivoles, indignes d'une civilisation victorieuse de l'Allemagne.

Ils devront même s'élever sur les plus beaux points de la Terre pour conserver à nos successeurs un peu de ce qui donne aux âmes fortes la joie d'habiter notre planète, un monde qui marche vers l'avenir en se transformant toujours par la vie et par la mort, par la lutte et par l'amour.

Ils devront grandir pour laisser plus tard, avec cette Terre qui fendra dans l'espace, les ruines d'où sortiront de nouvelles forces, d'autres joies, et aussi l'éternelle douleur.

Ces nobles paroles sont saluées par d'unanimes applaudissements.

La séance est alors levée et tandis que la nombreuse assistance s'écoule, le Prince Souverain remet à certaines personnalités les décorations de Son Ordre de Saint-Charles.

A l'occasion des Expositions de Monaco, les pro-

moitions suivantes ont été faites dans l'Ordre Royal de la Couronne d'Italie.

Au grade de Grand Officier : S. Exc. le Ministre d'Etat ; M. Roussel, Président du Conseil d'Etat ; M. Jaloustre, Ministre Plénipotentiaire ;

Au grade de Commandeur : M. Eug. Marquet, Président du Conseil National ; M. Galièpe, Conseiller de Gouvernement ; M. Ad. Fuhrmeister, Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince ; M. Pierre Chabert, Commissaire général des Expositions.

Au grade d'Officier : Le docteur Louët ; le Colonel Crochet ; M. Maurice Canu, Consul Général ; M. Mauran, Secrétaire général du Ministre d'Etat.

Dès que cette imposante cérémonie eut pris fin, les Membres de la Colonie française et ceux de plusieurs Sociétés de Beausoleil, drapeaux en tête, se rangèrent dans le grand vestibule d'entrée et furent présentés par M. le Consul Général Pingaud au Ministre de la Marine.

M. Pingaud dit que ses compatriotes sont tous de bons et vaillants Français qui professent, en même temps qu'un profond amour pour la Mère-Patrie, un respectueux attachement à l'égard du Prince qui leur offre une si large hospitalité.

M. Guist'hau se montre très flatté de voir les Français de Monaco venir saluer le Représentant du Gouvernement de la République.

Je n'avais pas besoin qu'on me signalât votre patriotisme : il me suffit de voir vos drapeaux. Si vous avez su faire la guerre — qui nous a été imposée — vous savez que nous voulons fermement la paix. Dites bien que nous ne voulons rien de plus que notre droit et qu'il n'y a aucun impérialisme chez nous.

Demain nous aurons le plaisir de nous revoir dans des agapes fraternelles et je serai heureux, croyez-le, de me retrouver au milieu de vous.

Le Ministre salue les drapeaux, serre la main à chacun des assistants, puis lit une dépêche annonçant que le Gouvernement Français vient d'accorder les distinctions suivantes :

MM. Casta, Jeanjean, Roux, Officiers de l'Instruction publique ; Gallet et Surribas, Officiers d'Académie ; Cohet-Lavie, Chevalier du Mérite Agricole.

A 7 heures et demie, un diner de 39 couverts était offert dans la salle à manger de Marbre.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite M<sup>me</sup> Guist'hau et, à Sa gauche, M<sup>me</sup> Bernard, femme du Préfet des Alpes-Maritimes.

M<sup>gr</sup> le Duc de Valentinois avait à sa droite M<sup>me</sup> Pingaud et à sa gauche M<sup>lle</sup> Guist'hau.

Venaient ensuite à la droite du Prince : S. Exc. le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères d'Italie ; M. Pingaud, Consul Général de France ; M. A. Médecin, Maire intérimaire de Monaco ; M. Oro, Directeur général de l'Institut National des Industries touristiques ; M. Suard, Chef de Cabinet de M. Guist'hau ; M. Maccallini, Inspecteur supérieur des Chemins de fer de l'Etat ; le Lieutenant de vaisseau de Prévaux ; le Général Comte de Pélacot

A Sa gauche : M. Guist'hau, Ministre de la Marine de France ; M. le Commandeur Mazzini, Consul Général d'Italie ; M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer ; M. Sandoz, Secrétaire général du Comité de Direction du Comité français ; M. Bonardi, Inspecteur supérieur au Ministère de l'Industrie et du Commerce ; M. Pellin, Rapporteur général de l'Exposition française de Monaco ; M. Perrisset, Membre du Comité français ; M. le Ministre Plénipotentiaire Jaloustre.

A la droite du Duc de Valentinois avaient pris place M. Charneil, Directeur au Ministère du Commerce, représentant M. Dior, Ministre du Commerce de la République Française ; M. Armand Bernard, Préfet des Alpes-Maritimes ; M. Vinant, Président du Comité Français ; M. Canu, Consul Général, Président de la Section Monégasque ; M. le Comte de Campalto, Chef du Cabinet de S. Exc. le Marquis di Saluzzo ; M. Cère, délégué des Services Extérieurs du Comité français ; M. Mariotti, Chef du Cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Industrie et

au Commerce; M. le Commandant d'Arades de Peyriague;

A sa gauche: S. Exc. M. Le Bourdon; l'Amiral Mottez; le Grand Officier Franza, Directeur Général des Chemins de fer italiens; M. Bonjean, Président de la Section des Villes d'Eaux et Stations climatiques; M. Bertrand Taquet, Président du Groupe de l'Alimentation; le Lieutenant de vaisseau Montagné; M. Dressoir, Vice-Président de la Classe de l'accessoire du Vêtement; le Commandant de Juniac; M. A. Fuhrmeister.

Dans la soirée a eu lieu, à l'Opéra de Monte Carlo, une représentation de gala en l'honneur des Ministres de France et d'Italie et des personnalités réunies dans la Principauté à l'occasion des Expositions.

S. A. S. le Prince occupait Sa loge ayant à Son côté M<sup>re</sup> le Duc de Valentinois. A la droite du Prince avaient pris place M<sup>me</sup> Guist'hau et S. Exc. le Marquis di Saluzzo. A côté du Duc de Valentinois était assis M. Guist'hau. Au deuxième rang se trouvaient: M. Charneil, M<sup>me</sup> Bernard, M<sup>me</sup> Pingaud, l'Amiral Charlier, le Grand Officier Franza, M<sup>lle</sup> Guist'hau, M. Bernard, M. Pingaud, M. Mazzini, l'Amiral Mottez, M. Vinant.

Son Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon se trouvaient dans leur loge avec leurs invités.

La salle était occupée par les Membres des Comités français, italien et monégasque, par les principales personnalités de la Principauté et par les exposants.

Lorsque le Prince, accompagné des Ministres français et italien, pénètre dans Sa loge, toute la salle se lève et l'orchestre joue l'*Hymne Monégasque*, la *Marseillaise* et l'*Hymne National Italien* qui sont salués de longs applaudissements.

La représentation de la *Damnation de Faust* commence aussitôt. L'assistance fait à l'œuvre et à ses interprètes une chaleureuse ovation.

Vendredi matin, à 11 heures et demie, par une gracieuse attention du Ministre de la Marine, la musique des Equipages de la Flotte a donné un concert, place du Palais.

Dans l'après-midi du même jour, M. le Ministre de la Marine, accompagné de M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Guist'hau et de sa suite, s'est rendu à San Remo, invité par le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Une réception, empreinte de la plus confiante intimité, a eu lieu à l'hôtel Royal.

Le Ministre de la Marine est ensuite rentré à Monaco pour assister au banquet de la Colonie française qu'il avait accepté de présider.

Vendredi soir, à 5 heures et demie, une très intéressante conférence a été faite au Musée Océanographique sous le haut patronage de S. A. S. le Prince de Monaco et sous les auspices du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, par M. le Lieutenant de vaisseau Guierre, dont on se rappelle le très beau succès remporté, il y a près de deux ans, dans une intéressante conférence sur le rôle du sous-marin dans la dernière guerre.

Parmi les personnalités qui répondirent à l'aimable invitation des organisateurs, nous signalerons: S. Exc. M. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon; M. le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> E. Marquet; le Secrétaire d'Etat et M<sup>me</sup> Roussel; le Colonel et M<sup>me</sup> Roubert; l'Archidiacre de Villeneuve; un très grand nombre d'officiers des cuirassés *Paris* et *France* et des contre-torpilleurs *Capitaine Mehl* et *Enseigne Roux*.

S. A. S. le Prince Albert avait tenu à rehausser de Sa présence l'éclat de cette réunion scientifique.

Le Prince a été reçu au Musée Océanographique par M. le Consul Général de France Pingaud, par M. le Docteur Richard, Directeur, l'Amiral Mottez, le Lieutenant de vaisseau Guierre et M. Achille Aureglia, délégué pour la Principauté de la Ligue Maritime Française.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée du Capitaine de corvette Bourée, Son Aide de

camp, a pris place au fauteuil spécial, face à la tribune.

L'éloquent officier de marine avait choisi comme sujet de sa conférence: « Une Exploration Hertzienne entre Toulon et Tahiti », agrémentée de projections cinématographiques.

Le Ministre de la Marine avait accepté de présider le banquet offert en son honneur par le Comité de Bienfaisance de la Colonie Française à l'occasion de sa fête de bienfaisance. Ce banquet a eu lieu vendredi, à 8 heures, à l'Hôtel de Paris.

Le Ministre occupait le centre de la table d'honneur, ayant à sa droite Son Excellence M. Le Bourdon, Ministre d'Etat de la Principauté; à sa gauche M. Audibert, Président du Comité de Bienfaisance.

En face, avaient pris place M. Pingaud, Consul Général de France et le Commandeur Mazzini, Consul Général d'Italie.

Toutes les notabilités françaises, monégasques et italiennes étaient réunies autour de la table d'honneur et des autres tables.

Au dessert, M. Audibert prit la parole en ces termes:

Monsieur le Ministre,

La Colonie Française de Monaco est fière de l'honneur que vous avez bien voulu lui faire en présidant ce soir le banquet de sa Fête annuelle de Bienfaisance.

Votre présence parmi nous est un précieux réconfort car votre nom signifie, comme celui de votre éminent ami M. le Président du Conseil, l'Union Sacrée qu'il a préconisée dans les circonstances les plus graves, défendue de toutes ses forces et de toute son éloquence et qui a toujours été également ma ligne de conduite dans ce pays si hospitalier.

C'est, pénétré de ce sentiment, que la Colonie Française tout entière groupée ici, vient vous apporter l'hommage de son dévouement et de son loyalisme à la Mère Patrie.

Vous venez de présider à la remise des récompenses d'une Exposition qui marque l'effort de notre Pays, vers sa reconstitution; avec la Ville de Paris, nos industriels et commerçants ont su, une fois de plus, porter à l'étranger le renom de la France, encouragés par le bienveillant patronage d'un Prince toujours à l'avant du progrès.

Les événements de ces derniers temps viennent de nous montrer qu'à côté de la reconstitution économique, la France ne devait pas négliger sa reconstitution militaire et maritime.

Mon éminent ami M. Barthou, président à celle de l'Armée, et vous, travaillant à nous rendre une flotte, la France ne pouvait bénéficier de meilleurs artisans de sa gloire.

Messieurs,

Je voudrais pouvoir adresser à chacun de vous les paroles de bienvenue et de sympathie dont mon cœur est plein, vous m'excuserez de n'en rien faire dans la crainte de sortir du modeste cadre de ce simple toast.

C'est pour la Mère Patrie que je lève mon verre:

A la France, Messieurs!

Son Excellence le Ministre d'Etat prononce ensuite une allocution très applaudie: il évoque la vieille Armorique, sa petite patrie voisine de la Vendée où s'écoula l'enfance de M. Guist'hau, et souligne très heureusement cette parenté de terroir.

Après avoir remercié le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française de l'invitation qu'il a très aimablement adressée au Ministre d'Etat et aux Membres du Gouvernement, M. Le Bourdon dit tout le plaisir qu'il éprouve à se trouver aux côtés d'un des Membres les plus éminents du Gouvernement Français, plaisir atténué cependant par l'absence de M. le Marquis di Saluzzo, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères d'Italie.

Il y a quelques jours, poursuit M. le Ministre, M. Aristide Briand, qui vient de remporter à Londres un si éclatant succès, rappelait, non sans fierté, à M. Lloyd George leur communauté d'origine. Peut-être cette commune origine n'a-t-elle pas été étrangère au courant de sympathie et de confiance qui s'est immédiatement établi entre les deux grands Premiers.

Elle explique aussi, j'en suis convaincu, — car nous soumes l'un et l'autre enfants de la vieille Armorique — l'affectueuse bienveillance que veut bien me témoigner M. le Ministre de la Marine et dont je lui suis profondément reconnaissant.

C'est à cette origine encore que se rattachent sans doute et ma passion pour les choses de la mer et mon admiration pour tous ces héros qui, pendant de longs mois se sont obscurément employés à des besognes aussi ingrates que dangereuses sans se sentir soutenus, comme leurs camarades de l'Armée de terre, par l'opinion publique volontairement tenue dans l'ignorance de leurs hauts faits: leurs sacrifices, pour avoir été consentis sans ce puissant stimulant, n'en sont que plus méritoires.

Le Ministre s'incline très respectueusement devant

leur grand Chef et devant les brillants officiers qui représentent à cette table la Marine Française. Dans son esprit, l'hommage qu'il leur rend, s'étend également à leurs camarades de la Marine Italienne et des Marines alliées, avec lesquels ils ont rivalisé d'abnégation, de courage et d'héroïsme.

M. le Ministre lève ensuite son verre en l'honneur de S. M. le Roi d'Italie, compagnon d'arme de ses soldats dont il a partagé la dure et périlleuse existence et de M. Millerand, Président de la République Française, de qui l'élection à la première magistrature de l'Etat, a répondu aux vœux unanimes de la nation.

M. le Consul Général d'Italie s'exprime en ces termes:

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

C'est bien souvent et avec le plus grand plaisir que Français et Italiens se rencontrent à Monaco dans des réunions inspirées par les plus nobles sentiments de patriotisme et de charité. A chacune de ces occasions, nous sentons que les liens de sympathie et d'amitié qui nous unissent deviennent plus intimes et c'est pour nous une joie très douce et très profonde d'affirmer chaque fois cette communauté de traditions, de sentiments et d'aspirations. Depuis bien longtemps, Français et Italiens de Monaco poursuivent cette œuvre d'union qui, dans un esprit sain et large de loyauté et de collaboration, exclut tout malentendu et toute jalousie et nous a donné la plus belle récompense: celle de vivre dans un milieu où seuls la fraternité et l'amour inspirent nos paroles et guident nos actions. Si le champ de cette heureuse expérience est restreint, les résultats n'en sont pas moins importants, car ils montrent les bénéfices qu'on peut en tirer, appliquant ces mêmes procédés dans un champ plus étendu.

Les Représentants des Gouvernements français et italien nous ont fait, hier, entendre des propos empreints du plus bel et sain esprit de fraternité latine, et dans les paroles de M. Guist'hau, nous avons senti le chaud accent de la volonté, de la conviction qui a doucement impressionné les cœurs de tous nos nationaux présents. Etant donnée la haute situation de l'orateur, ces paroles auront un heureux retentissement et une profonde influence dans mon Pays où tant de cœurs battent à l'unisson des cœurs français, nobles, vaillants et généreux. Nous vous en remercions, Monsieur le Ministre, et vos paroles autorisées renforceront l'anglais et Italiens dans leurs sentiments d'union et de concorde réciproques.

Nous n'oublions pas que nous sommes redevables de toutes nos joies et de toutes nos satisfactions au Prince magnanime et Bien-aimé, qui patronne toutes les œuvres utiles et généreuses, qui encourage toutes les aspirations justes et élevées, et c'est en Son honneur que je lève mon verre, en l'honneur de la France, du Président de la République, de l'Armée et de la Marine française et de son illustre Ministre, auquel j'ai, ce soir, l'honneur et le bonheur d'adresser notre salut loyal et respectueux.

Les bravos éclatent de nouveau. Puis, M. le Ministre de la Marine se lève et, dans une éloquente improvisation, remercie tout d'abord le Président du Comité de bienfaisance d'avoir associé son nom à celui de son grand ami, M. Briand, Président du Conseil, auquel il rend un vibrant hommage.

Il rappelle ensuite à M. le Ministre d'Etat qu'il avait eu le plaisir de compter au nombre de ses administrés alors que M. Le Bourdon était Préfet de la Vendée et il se félicite des circonstances grâce auxquelles il se trouve aujourd'hui à ses côtés.

Dans un superbe mouvement oratoire, il salue la Principauté et célèbre la splendeur de ce coin de terre privilégié où s'opposent en un impressionnant contraste les blancheurs alpestres et l'azur profond de la Méditerranée.

Il rend hommage en termes émus au Prince, dont l'hospitalité s'inspire de sentiments si cordiaux à l'égard de la France, que tout Français a l'impression, dans ce merveilleux pays, de n'être pas sur une terre étrangère.

Puis, s'adressant à M. le Consul Général d'Italie, il rappelle tout ce que les deux nations ont de commun dans leur glorieux passé; il évoque la civilisation latine qui, des bords de la Méditerranée, a répandu sur le monde son idéal d'amour et de liberté. S'inspirant de la présence au banquet du Maître Puccini, il montre dans son œuvre l'union de l'esprit français et de la grâce italienne.

Et, retraçant les sacrifices consentis en commun sur les champs de bataille, il dépeint avec une patriotique émotion, la France saignante et meurtrie, mais grande et généreuse plus que jamais. Il adjure les Français de ne laisser passer aucune occasion de

protester, auprès des étrangers accourus ici de tous les points du globe, contre les accusations d'impérialisme répandues sur le compte de la France par la propagande perfide de ses ennemis. La France ne réclame que son droit et ne veut que la paix.

Levant alors son verre, il porte un toast empreint de la plus sincère cordialité, à l'Italie, à son Roi qui mérite le beau nom de Roi-soldat, à nos frères latins.

Il exprime de nouveau sa gratitude pour l'accueil si amical qui lui a été réservé par la Maison Princièrè de Monaco et porte la santé de S. A. S. le Prince Albert, l'illustre savant, le Souverain si noblement hospitalier.

De longues et enthousiastes acclamations saluent ces éloquentes paroles.

La réunion se prolonge encore quelques instants au milieu des conversations particulières et se termine sur la plus reconfortante impression de foi patriotique et de cordialité latine.

\* \*

M. Guist'hau, Ministre de la Marine, a quitté la Principauté samedi matin, à 5 heures, en compagnie de M<sup>me</sup> et de M<sup>lle</sup> Guist'hau et des personnes de sa suite, à bord du vaisseau-amiral *Paris*, battant pavillon de l'Amiral Charlier, Commandant en chef l'escadre de la Méditerranée Occidentale

Escorté du cuirassé *France* et du contre-torpilleur *Capitaine Mehl*, le *Paris* a appareillé pour Toulon.

Le Ministre de la Marine, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Guist'hau ont débarqué samedi dans l'arsenal de Toulon et ont pris le rapide de 4 h. 40 pour Paris.

\* \*

La représentation de gala donnée samedi soir à l'Opéra de Monte Carlo au bénéfice du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française a obtenu un succès considérable, dû, en grande partie sans doute, à la pensée que les organisateurs, largement aidés dans leur tâche par le généreux concours de M. C. Blanc et de la Société des Bains de Mer, avaient eue d'attribuer une partie de la recette à un village des régions dévastées.

Cette représentation, placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, a été rehaussée par la présence de M<sup>r</sup> le Duc de Valentinois, qu'accompagnaient les Commandants d'Arodes de Peyriague, Bourée et de Juniac, Aides de camp, et M. A. Fuhrmeister, Secrétaire particulier de Son Altesse Sérénissime.

M<sup>r</sup> le Duc de Valentinois a été reçu, à son arrivée, par M. le Ministre d'Etat, par M. Pingaud, Consul général de France et M. A. Audibert, Président du Comité de Bienfaisance, entourés de M. Raoul Gunsbourg, Directeur de l'Opéra et du Maître Puccini.

M. A. Audibert offrit au Duc de Valentinois un très joli programme illustré par M. Milon de Peillon.

En réponse aux compliments qui lui étaient adressés, M<sup>r</sup> le Duc de Valentinois a dit le plaisir qu'il éprouvait de débiter dans ses fonctions officielles, en venant assister à une fête française.

A son entrée dans la loge princièrè, l'orchestre a exécuté l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise*.

M<sup>r</sup> le Duc de Valentinois était entouré de M. le Consul Général de France et M<sup>me</sup> Pingaud, M<sup>me</sup> Ernesta Stern, MM. les Commandants d'Arodes, Bourée et de Juniac, M. A. Fuhrmeister.

Dans la loge de S. Exc. le Ministre d'Etat se trouvaient le Ministre et M<sup>me</sup> Le Bourdon, ainsi que leurs invités. M. Alexandre Médecin, Maire intérimaire, occupait, avec ses invités, la loge de la Municipalité.

Dans la loge du Président du Conseil d'Administration se trouvaient M. et M<sup>me</sup> Camille Blanc et leurs invités.

Sir Basil Zaharoff se trouvait dans sa loge avec la Duchesse de Marchena et leurs invités.

La salle était occupée par une assistance particulièrement brillante où se trouvaient toutes les notabilités des Colonies étrangères et de la Principauté.

Le programme comportait l'exécution de trois œuvres du compositeur Puccini : *Il Tabarro*, *Suor Angelica*, *Gianni Schicchi*, qui furent remarquablement interprétées.

A la fin de *Suor Angelica*, M<sup>r</sup> le Duc de Valentinois fit inviter l'illustre compositeur Puccini à ré-

pondre, de la loge princièrè, aux acclamations enthousiastes du public. M<sup>r</sup> le Duc retint ensuite le grand musicien pour la représentation de *Gianni Schicchi*.

La représentation d'opéra terminée, le public s'est répandu dans l'Atrium où déjà se pressait une foule compacte qui, à défaut de place au théâtre, attendait l'ouverture du bal.

Trois orchestres déchaînent leurs notes éclatantes : l'orchestre havaien dans la Salle Renaissance (à l'entrée des Salons); le Roumain dans la partie centrale de l'Atrium et le « White Lyre », les musiciens de Ciro's, dans la partie de l'Atrium réservée au bar.

Entraînées par ces musiques aux sons heurtés et aux cadences les plus extraordinaires, les danses se sont poursuivies jusqu'au matin.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,  
Vu les Ordonnances Constitutionnelles du 18 novembre 1917;

Vu la Loi du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale;

Vu la délibération, en date du 16 mars 1921, du Conseil de Gouvernement;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs monégasques sont convoqués le 3 avril 1921, à l'effet d'élire les quinze Membres du Conseil Communal.

ART. 2.

Les électeurs voteront à la Mairie de Monaco.

ART. 3.

Le scrutin aura lieu sans interruption, de 8 heures à 17 heures.

Le dépouillement se fera au Bureau de vote où les résultats seront immédiatement proclamés; ils seront ensuite affichés à la porte de la Mairie.

Les résultats, procès-verbaux et bulletins annexés, seront enfermés dans l'urne et transportés sans délai au Gouvernement où ils seront conservés jusqu'à l'expiration du délai prévu pour les réclamations.

ART. 4.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 10 avril 1921.

ART. 5.

Le Maire est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le 19 mars 1921.

Le Ministre d'Etat :

R. LE BOURDON.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de Monaco;  
Vu l'article 138 de la loi sur l'Organisation municipale, en date du 3 mai 1920;

Vu l'approbation de S. Exc. le Ministre d'Etat, du 7 mars 1921, en conformité des dispositions prévues à l'article précité;

Arrêtons :

M. Claude Denojean est nommé Inspecteur du Service de la répression des fraudes.

Monaco, le 8 mars 1921.

Le Maire intérimaire :

ALEX. MÉDECIN.

Nous, Maire de Monaco,  
Vu l'article 138 de la loi sur l'Organisation municipale, en date du 3 mai 1920;

Vu l'approbation de S. Exc. le Ministre d'Etat, du 7 mars 1921, en conformité des dispositions prévues à l'article précité;

Arrêtons :

M. Pierre-André Raffaelli est nommé Sous-Brigadier du Service de la répression des fraudes.

Monaco, le 8 mars 1921.

Le Maire intérimaire :

ALEX. MÉDECIN.

CHAMBRE CONSULTATIVE des Intérêts Économiques

Résultat des Elections du 20 Mars 1921.  
(Scrutin de Ballottage.)

COLONIE FRANÇAISE

1<sup>er</sup> COLLÈGE. — Propriétaires fonciers de nationalité française.

Inscrits : 126 ; votants : 86.

MM. V. Raybaudi, 50 voix. *Elu*.

R. Barbier, 35 voix.

2<sup>e</sup> COLLÈGE. — Commerçants et industriels français.

Inscrits : 270 ; votants : 183.

MM. Ed. Defressine, 109 voix. *Elu*.

P. Chaimson, 71 voix.

ERRATUM

Dans le compte rendu du résultat des élections du 13 mars, ajouter à la liste des candidats pour le 1<sup>er</sup> collège le nom de M. Luca qui a obtenu 31 voix.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Enquête de commodo et incommodo.

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Murru Jacques, à l'effet d'être autorisé à installer une scierie mécanique, actionnée par un moteur, au n° 12 de la rue des Agaves, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours à compter d'aujourd'hui 16 mars courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Le Maire intérimaire,

ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

S. Exc. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Le Bourdon ont offert, vendredi après-midi, à 4 heures, dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement, un thé en l'honneur des Officiers des unités navales françaises venues pour rehausser l'éclat de la distribution solennelle des récompenses des Expositions de Monaco 1920-1921.

Les hauts Fonctionnaires de la Principauté, S. G. M<sup>r</sup> l'Evêque et les Membres du Clergé, les Chefs de Service, les Membres du Conseil National, de la Municipalité et du Conseil Communal,

M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, le Corps des Officiers, les Délégations française et italienne respectivement conduites par M. Vinant et le Grand Officier Franza, avaient été invités à cette réception dont M. et M<sup>me</sup> Le Bourdon firent les honneurs avec la plus gracieuse affabilité.

La *Semaine Automobile*, organisée par le Sport Automobile et Vélo-pédique de Monaco, a obtenu un gros succès tant au point de vue du nombre des engagés que du vif intérêt qu'elle suscita parmi les sportsmen de la Riviera.

Les diverses épreuves inscrites au programme ont permis d'apprécier très exactement le perfectionnement actuel du moteur. Les motocyclettes, side-cars, cycle-cars et voitures rivalisèrent de souplesse dans les départs en côte et les concours de démarrage.

Mais le « clon » de cette semaine fut sans contredit la grande course du Mont Agel qui se disputa sur 10<sup>km</sup> 600 avec un profil de côte excessivement élevé et des virages impressionnants.

Voici quels furent les temps records, pour chaque catégorie :

#### Motocyclettes :

Agnéro (Motosacoche 1921) en 16' 11" 1/5.

#### Side-cars :

Verdy (Harley Davidson 1919) en 15' 37".

#### Cycle-Cars :

Damon-Sandford (Morgan 1921) en 16' 35.

#### Voitures légères :

Dufour (Bugatti 1921) en 14' 49" 3/5 (record).

#### Voitures de tourisme (4 places occupées) :

Fonquernie (Bignan-Sport 1921) en 16' 44" 4/5.

#### Voitures de Sports :

Sanderson (Rolls-Royce) en 16' 16" 3/5.

Le lendemain eut lieu, sur la place du Palais, un Gymkhana qui intéressa vivement le nombreux public occupant les tribunes installées autour de la piste.

Le jury récompensa les concurrents qui se livrèrent à de très amusantes acrobaties.

Le lundi 14 mars, les diverses machines, qui avaient participé à la « Semaine », étaient groupées dans une Exposition au nouveau garage de l'Auto-Riviera.

S. A. S. le Prince Albert, accompagné du Commandant Bourée, Aide de camp, a bien voulu honorer de Sa présence ce Salon Automobile, consacrant, par ce geste, le succès du 1<sup>er</sup> meeting automobile.

Le Prince a été reçu par M. Noghès, président du S. A. V. M., qui lui a présenté MM. Vialon et Ampugnani, vice-présidents, et les membres du jury, MM. Marquet, Martiny, Taffe, Chevillot, lieutenant Texier; il a excusé M. Le Boucher, président du jury, empêché par un deuil trop récent.

S. A. S. le Prince, accompagné de M. Antony Noghès, commissaire général, a parcouru l'Exposition, s'arrêtant devant les voitures primées et surtout devant les motocyclettes et side-cars, dont il a été un des précurseurs et continue à être un des plus fervents adeptes.

Son Altesse a eu quelques paroles aimables pour chacun des concurrents et a ensuite félicité les organisateurs pour le brillant succès remporté par la *Semaine Automobile*.

La distribution des prix eut lieu le mardi 15, dans le local de l'Exposition. Les vainqueurs de chaque catégorie du classement général sont :

Motocyclettes : Agnéro (Motosacoche 1921).

Side-cars : Ream (Harley-Davidson 1919).

Cycle-cars : Damon-Sandford (Morgan 1921).

Voitures légères : Grenier (Bugatti 1921).

Voitures de tourisme : Fonquernie (Bignan-Sport 1921), gagnant de la Coupe de S. A. S. le Prince de Monaco.

En sortant de l'Exposition, le Prince, accom-

pagné de MM. Camille Blanc, Martiny et Chevillot, a visité les courts de tennis de la Festa et le garage de l'Auto-Riviera.

Dans son audience du 12 mars 1921, la Cour d'Appel a rendu l'arrêt suivant :

**H. E.-B.**, négociant, né le 13 novembre 1872, à Eze (Alpes-Maritimes), demeurant à Monaco. — Appel par H., d'un jugement en date du 18 janvier 1921, qui l'a condamné correctionnellement à 16 francs d'amende (avec sursis) pour exercice illicite de commerce. Arrêt confirmatif.

Dans ses audiences des 8, 10 et 15 mars 1921, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

**F. C.**, charretier, né le 11 octobre 1889, à Monaco, y demeurant. — Ivrognerie : vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende.

**P. A.**, veuve L., couturière, née le 17 septembre 1892, à Saint-Julien-du-Sault (Yonne), demeurant à Beausoleil. — Violences et voies de fait : 25 francs d'amende.

**L. J.**, manoeuvre, né le 23 septembre 1902, à Pellaro (Italie), sans domicile ni résidence connus. — Vol simple : six mois de prison et 25 francs d'amende (par défaut).

**P. N.**, épicière, né le 11 août 1865, à Menton (Alpes-Maritimes), demeurant à Monte Carlo. — Infraction à la législation alimentaire : 25 francs d'amende.

**R. A.**, épouse P., épicière, née le 12 juin 1865, à Dolceacqua (Italie), demeurant à Monaco. — Infraction à la législation alimentaire : 25 fr. d'amende.

**C. J.**, garçon d'office, né le 3 mars 1878, à Monaco, demeurant à Menton. — Ivrognerie : six jours de prison et 25 francs d'amende.

**B. J.**, chauffeur, né le 6 avril 1873, à Venise (Italie), demeurant à San-Remo. — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

**R. A.**, négociant en vins, né le 21 mai 1876, à Dolceacqua (Italie), demeurant à Monaco. — Tromperie sur la qualité d'une marchandise : 50 fr. d'amende.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

##### Résultats :

Lundi 14 et mardi 15 mars : Prix de Monte-Carlo (à 27 mètres), 64 tireurs. — MM. Buttava, tuant 13 sur 13, premier, gagne 20.000 francs et l'Objet d'Art; Goncette, 12 sur 13, deuxième, gagne 5.495 francs; Maton et Verdavainne, 13 sur 14, troisièmes, partagent 8.245 francs; Boin, Ginot, Iasigi et Fassio, 12 sur 14, cinquièmes, partagent 4.580 francs.

Mercredi 16 : Prix de la Garonne (série), 60 tireurs. — MM. Ker, tuant 8 sur 8, premier; F. Galletti et le Capitaine Greig, 10 sur 11, deuxièmes; Fauquet, 8 sur 10, quatrième.

Poule gagnée par MM. Verdavainne, Lafite et Russo.

Jeudi 17 : Le Match des Nations, à 27 mètres, est gagné par MM. le Docteur Doyen, tuant 20 sur 25, et Lafite, 20 sur 25 (France), 40 points; deuxième : Italie, 39 points; troisième : Angleterre, 38 points; quatrième, Argentine; cinquième, Amérique-Espagne; sixième, Norvège-Suède; septième, Belgique.

Le Comte F. de Lazara, tuant 22 sur 25, meilleure moyenne, gagne l'Objet d'Art.

Vendredi 18 : Prix du Mont-Agel (à 26 m. 1/4), 35 tireurs — MM. le Comte de Canchy et Verdavainne, tuant 9 sur 9, premiers; Wilder, 8 sur 9, troisième.

Poules gagnées par MM. Goncette, Warvard, Hodgson et Iasigi.

Samedi 19 : Prix des Chrysanthèmes (handicap), 44 tireurs. — MM. Deloy, Ducourneau et Hodgson, tuant 8 sur 8, premiers.

Poule gagnée par MM. Lafite et le Comte de Canchy.

## LA VIE ARTISTIQUE

### REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Pagliacci. — Lucia di Lammermoor (3<sup>e</sup> acte).

Après *Pagliacci*, qu'on salua d'applaudissements sans fin — car la musique à coups de poing et de bariolure exorbitante de feu Leoncavallo plaît toujours énormément au public — après cet opéra d'un *vérisme* exaspéré, parfois exaspérant, chanté superbement par M. Dinh-Gilly, le meilleur Tonio que nous ayons entendu, par M. Lappas, dont le rôle de Canio est le grand cheval de bataille, par l'agréable M<sup>me</sup> Malda, malheureusement victime d'une fâcheuse indisposition, et par MM. Cerésolle et Bertossa, le 3<sup>e</sup> acte de *Lucia di Lammermoor* fournit à M<sup>lle</sup> Pareto une nouvelle occasion de triompher. En cet acte de *La Folie*, la cantatrice, se jouant des plus redoutables difficultés de la vocalise, se surpassa, ce qui n'est pas peu dire, et la joie des spectateurs fut intense.

Aïda.

*Aïda* est l'ouvrage où Verdi réussit le mieux à fondre ses qualités natives et ses acquisitions dans la science instrumentale, à équilibrer les générosités de son inspiration avec les richesses de la technique et les ressources de la polyphonie modernes. *Don Carlos* était une des tentatives marquantes dans la voie nouvelle où Verdi s'engageait après mûre réflexion. *Aïda* est une manifestation très brillante et heureuse de l'artistique évolution qui devait conduire le robuste maître à écrire *Falstaff*, au couchant de son existence auguste.

Si *Aïda* est une œuvre de tendance d'art plus noble et plus élevée que telle production de sa manière primaire; si elle traduit des aspirations autres qu'*Ernani*, *Il Trovatore*, *Un Ballo in Maschera* ou *Luisa Miller*, elle est bien toujours de Verdi. La musique est pleine d'emportement, de fougueux transports mélodiques, d'oppositions brusques, d'ensembles éclatants, etc. On y trouve des raffinements d'orchestre, des artifices habiles, des ingéniosités, non à dédaigner, dans l'accouplement des timbres, des recherches d'harmonies subtiles, des bonheurs de modulations; enfin, dans *Aïda*, Verdi a fait de la couleur locale, ce dont il ne se préoccupait guère dans ses précédents ouvrages où le drame primait tout.

Le génial mélodiste qu'était Verdi s'affirme à toutes les pages de la partition, les ensembles, cuivrés à souhait, sont d'une magistrale ampleur, la masse des chœurs tonne magnifiquement et la déclamation a de la majesté. Les nombreux morceaux qui composent la volumineuse partition d'*Aïda* sont connus : quelques-uns — *la marche dite des trompettes* particulièrement — ont de la célébrité. Et nul n'ignore qu'un air turc et une mélodie accompagnant les évolutions des derviches tourneurs, thèmes ayant beaucoup de caractère, ont été employés par Verdi pour le chant de la prêtresse dans le temple de Vulcain et pour la danse mystique des prêtresses. Le musicien a tiré de ces motifs, de teinte orientale tranchée, un parti étonnant. Les quelques mesures qui précèdent le lever du rideau au 3<sup>e</sup> acte rendent délicieusement la poésie bleue du Nil roulant ses ondes harmonieuses sous un ciel incendié d'étoiles; et la plainte douloureuse de l'esclave Ethiopienne, et les rugissements de colère du roi vaincu et les accès de jalousie de la princesse torturée par la passion sont mis admirablement en relief. Ici, comme dans toutes les œuvres de Verdi, le sentiment dramatique domine violemment.

*Aïda* est un bel ouvrage, digne du magnifique artiste auquel la musique italienne est redevable de tant d'ouvrages inspirés, portant la griffe léonine.

Et quelle satisfaction l'on éprouve en écoutant un opéra de l'envergure d'*Aïda* — opéra de grande sève et de souffle puissant, ne devant rien au savoir faire et dénué de ces petites habiletés qui font pâmer d'aise les prétendus connaisseurs!...

Interprétée par M<sup>mes</sup> Concato et Grialys et par

MM. Fléta, Zagarolli, Melnick, Cerdan, Proferisce, pour le chant, et par M<sup>lles</sup> Pelucchi, Tassi, de Ament, etc., pour la danse, *Aïda* fut fort acclamée.

Orchestre et chœurs excellents.

M. Léon Jehin, du haut de son pupitre, avait l'œil à tout et dirigeait l'exécution avec la maestria qui lui est coutumière.

Décors, costumes, mise en scène, comme il est de tradition ici. A. C.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le seize février mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le premier mars mil neuf cent vingt et un, volume 152, numéro 19, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Dominique-Jean-Marie DUFAY SAINTE-CLAIRE DEVILLE, banquier, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, n° 161, a acquis :

De M<sup>me</sup> Alice-Alexandrine PLESENT, rentière, demeurant à Monaco, avenue Crovetto frères, villa Mahomet, veuve de M. Paul-Ernest GALLERAND, et de M<sup>me</sup> Paule GALLERAND, sans profession, demeurant au même lieu, épouse divorcée, en premières noces, de M. Adrien HEURTEBISE, et, en secondes noces, de M. Alban-Charles-Joseph-Marie DE FERRY DE FONT-NOUVELLE ;

Une maison située à Monaco, quartier des Révoires, avenue Crovetto frères, appelée *Villa Paulette*, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, sur un terrain d'une contenance de deux cent quarante mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 384 p. de la section B. confinant : à l'est, l'avenue Crovetto frères, chemin public ; à l'ouest et au midi, un terrain domanial, et au nord, la villa Léonie appartenant à M. Médecin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *quatre-vingt-deux mille francs*, ci **82.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 22 mars 1921.

Pour extrait :  
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
Docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### SOCIÉTÉ ANONYME

DE

## L'HOTEL DE PARIS ET SES ANNEXES

### A MONTE-CARLO

#### Augmentation de Capital. — Prorogation de Durée. — Modifications aux Statuts.

I. — Aux termes d'une délibération tenue à Monaco, au siège social, en la forme authentique, par-devant M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, qui en a dressé procès-verbal, le vingt-deux février mil neuf cent vingt et un, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme de l'Hotel de Paris et ses Annexes à Monte-Carlo a, à l'unanimité :

1<sup>o</sup> porté à *deux millions six cent mille francs* le capital social, par l'émission de treize mille actions nouvelles de cent francs, au prix de quatre

cents francs, ayant les mêmes droits que les actions anciennes, avec jouissance du quinze mai mil neuf cent vingt et un ;

2<sup>o</sup> prorogé de cinq ans, soit jusqu'au premier avril mil neuf cent cinquante-trois, la durée de la Société ;

3<sup>o</sup> apporté, comme voie de conséquence, aux Statuts les modifications suivantes :

Texte ancien	Texte nouveau
ARTICLE 3. Elle a pour objet l'exploitation des Etablissements situés à Monte Carlo, connus sous les noms de : <i>Hôtel de Paris</i> et <i>Café de Paris</i> et toutes Annexes que la Société pourrait y adjoindre, par la suite, dans la Principauté de Monaco.	ARTICLE 3. Elle a pour objet l'exploitation des Etablissements situés à Monte-Carlo, connus sous les noms de : <i>Hôtel de Paris</i> et <i>Café de Paris</i> et de toutes Annexes que la Société pourrait y adjoindre, par la suite, dans la Principauté de Monaco, soit par acquisition, soit par location, soit par construction.
ART. 5. La durée de la Société expirera le premier avril mil neuf cent quarante-huit, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents Statuts.	ART. 5. La durée de la Société expirera le premier avril mil neuf cent cinquante-trois, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents Statuts.
ART. 6. Le fonds social est fixé à <i>Un million trois cent mille francs</i> . Il est divisé en treize mille actions de cent francs chacune, lesquelles sont à souscrire et seront payables en numéraire.	ART. 6. Le fonds social est fixé à <i>deux millions six cent mille francs</i> . Il est divisé en vingt-six mille actions, d'une valeur nominale de cent francs chacune, à souscrire en numéraire.
ART. 23. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus et à faire toutes conventions et tous règlements y relatifs.	ART. 23. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus et à faire toutes conventions et tous règlements y relatifs. <i>Il crée ou acquiert, aux conditions et de telle manière qu'il avise, tous immeubles et tous établissements et en réalise à son gré la mise en valeur, soit par exploitation directe, soit par cession à bail partielle ou totale, y compris le mobilier et matériel, à toute personne ou société de son choix, aux clauses et conditions qu'il fixe.</i>
Il autorise tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs et créances, appartenant à la Société. Il détermine le placement des fonds disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve. Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement.	Il autorise tous retraits, transferts, aliénations de rentes, valeurs et créances appartenant à la Société. Il détermine le placement des fonds disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve. Il contracte tous emprunts, par voie d'ouverture de crédit ou autrement et confère en garantie toutes hypothèques ou tous nantissements.
Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligations doivent être autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Il autorise, etc.	Toutefois, les emprunts sous forme de création d'obligations doivent être autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. Il autorise, etc.
ART. 44. En cas de perte des trois quarts du capital social, les Administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'Assemblée Générale de tous les Actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la Société ou de prononcer sa dissolution. L'Assemblée Générale doit, pour pouvoir délibérer, réunir les conditions fixées à l'article 37 ci-dessus.	ART. 44. En cas de perte des trois quarts du capital social, les Administrateurs sont tenus de provoquer la réunion de l'Assemblée Générale de tous les Actionnaires, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la Société ou de prononcer sa dissolution. L'Assemblée Générale doit, pour pouvoir délibérer, réunir les conditions fixées à l'article 37 ci-dessus.
Dans ce cas spécial, chaque actionnaire a au moins une voix et autant de voix qu'il possède ou représente de fois deux cents actions, sans limitation.	Dans ce cas spécial, chaque actionnaire a au moins une voix et autant de voix qu'il possède ou représente de fois cent actions, sans limitation.

II. — Les sus dites résolutions et modifications ont été approuvées par Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, suivant Ordonnance Souveraine du six mars mil neuf cent vingt et un, promulguée le huit mars même mois et publiée dans le *Journal de Monaco* du même jour.

Pour extrait publié en conformité de l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

Monaco, le 22 mars 1921.

Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt et un février mil neuf cent vingt et un, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le neuf mars suivant, volume 153, numéro 6, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. le Prince Serge (fils de Vladimir) KOUDACHEFF, rentier, sujet russe, demeurant à Monte-Carlo, hôtel de Paris, a acquis :

De M<sup>me</sup> Adrienne-Julia BONNEAU, épouse de M. Georges-Emile LADOUX, capitaine au 4<sup>e</sup> Zouaves, avec lequel elle demeure à Paris, rue François-Ponsard, n° 12 ;

Une villa située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, entre le boulevard du Nord et la rue Bel-Respiro, dénommée *Villa Blume*, élevée d'un étage, combles et mansardes, sur rez-de-chaussée, avec jardin autour, le tout d'une superficie de cinq cent quatre-vingt-douze mètres carrés environ, portée au plan cadastral sous les numéros 110 et 110<sup>bis</sup> de la section D, confinant : au levant, M. Alba ; au couchant, à un passage-escalier, restant la propriété de la venderesse comme faisant partie de la villa du Royan lui appartenant ; au nord, la rue Bel-Respiro, et au midi, le boulevard du Nord.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent quatre-vingt-cinq mille francs, ci **285.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-deux mars mil neuf cent vingt et un.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO. — J. MONGLON  
14, rue Grimaldi, Monaco.

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé en date du 7 février 1921, enregistré, M. LANTERI Martin a cédé à M. RONDELLO Jean le fonds de commerce de « Laiterie-Crémierie » qu'il exploitait au n° 4 de la rue Caroline, à Monaco.

Les créanciers présumés de M. Lanteri Martin peuvent faire opposition à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

### 1<sup>er</sup> AVIS

M. MORETTI Charles a vendu à M. CORTI Marius une auto-taxi n° 51.

Faire opposition, s'il y a lieu, chez M. Corti, villa La Madelon, rue des Boules, Monte Carlo, dans les délais légaux.

### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

#### Ouverture d'une Agence P. L. M. à Genève

La Compagnie des Chemins de fer a ouvert, dans le courant du mois de mars, au n° 3 de la rue du Mont-Blanc, à Genève, une Agence qui fournira tous renseignements touristiques (stations estivales, thermales, centre de séjour et de villégiature) sur les Régions desservies par le Réseau P. L. M., délivrera les billets de toutes catégories pour les Chemins de fer français et effectuera la location des places de luxe et ordinaires dans les trains P. L. M.

La Compagnie P. L. M. maintiendra néanmoins son bureau de renseignements à la gare de Genève-Cornavin.

## LE PANORAMA

Edition franco-anglo-espagnole (6<sup>e</sup> année)

Le *Panorama* publie dans son numéro du 15 mars plusieurs autographes de M. Raymond Poincaré, extraits des magistrales leçons que l'ancien Président de la République vient de donner à Paris, à la Société des Conférences, sur les origines de la guerre et qui ont obtenu en France et à l'étranger un retentissant succès. Parmi ces autographes, exclusivement réservés au *Panorama*, et dont quelques-uns sont particulièrement émouvants par les souvenirs qu'ils évoquent, figure notamment un passage de la lettre adressée le 31 juillet 1914 par le Président de la République au Roi d'Angleterre.

Le *Panorama* publie également dans ce numéro de superbes photographies de l'Indochine, le voyage en France du Maréchal Pilsudsky, les cérémonies organisées en l'honneur du Soldat Inconnu, « Ce qu'il faut lire », la Mode, etc. Les abonnés du *Panorama*, à dater du 15 mars, pourront prendre part au concours, doté de nombreux prix, qui commence avec cette livraison. Ce concours portera sur les plus belles photographies parues dans les livraisons du *Panorama* de mars, avril et mai.

L'abonnement d'un an (12 numéros).... 10 francs.

L'abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs qui peuvent ainsi recevoir pour neuf francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 pages, grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Ecrire à l'Administration du journal, 286, boulevard St-Germain, Paris, en joignant à votre mandat (neuf francs) soit une de vos dernières bandes d'abonnement, soit ce passage préalablement découpé.

Cette réduction n'est faite que pour les abonnés d'un an.

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 25 millions. - Réserves : 25.100.000.

Siège social à MARSEILLE, 73-75-77, rue Paradis.  
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

### Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE

MONTE CARLO (Park-Palace).

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encasement de coupous. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

# Crédit Hypothécaire

DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions

Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS  
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

## Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Jeu**di 14 Avril 1921, à 10 heures et demie du matin, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2<sup>o</sup> Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du Dividende ;
- 5<sup>o</sup> Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
- 6<sup>o</sup> Ratification de Conventions (achat, cession ou échange de droits et propriétés) ;
- 7<sup>o</sup> Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 8<sup>o</sup> Nomination de l'Administrateur Délégué ;
- 9<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1021.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 4 février 1920. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38072.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 avril 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 53526 et 53527.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1920. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 90358 à 90365 inclus, et Cinquante Actions de la même Société, portant les numéros 31571 à 31620 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 septembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 29 octobre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17747 et 47897.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Cinq Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes, portant les numéros 10732, 10733, 11029, 11030 et 11031.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1920. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 14232 et 14233.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1920. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 2040, 21226, 35475.

### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 27 février 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 16496 et 20558, et dix-huit Obligations de la même Société, portant les numéros 64472 à 64483 inclus, 411, 57544, 57545, 57546, 70355 et 70356.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 15 mars 1920. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 13694.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 avril 1920. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 52022.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39557, 48061 et 52515.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 26 août 1920. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13694, 55426, 55427 et quatre Obligations de la même Société, portant les numéros 66050, 88600, 97448 et 97449.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1920. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 36641, 36642, 36643, 37614, 37294 à 37298 inclus.

### Titres frappés de déchéance.

Neant.